

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020044657

Dossier numéro : 2020-12-22/22

Titre

22 DECEMBRE 2020. - Arrêté modifiant l'arrêté du Président du Comité de direction du SPF Finances du 18 décembre 2014 établissant les tâches dont est chargée l'Administration Mesures et Evaluations et déterminant les compétences ainsi que le siège de ses services opérationnels

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 30-12-2020 page : 97638

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Art. 1-9

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 1er de l'arrêté du Président du Comité de direction du SPF Finances du 18 décembre 2014 établissant les tâches dont est chargée l'Administration Mesures et Evaluations et déterminant les compétences ainsi que le siège de ses services opérationnels, les mots " et la délivrance d'extraits ou de copies tirés de la documentation cadastrale, à l'exception des tâches dont l'Administration Collecte et Echange d'Informations est chargée " du troisième tiret sont abrogés.

[Art. 2](#). Dans l'article 3 du même arrêté sont apportées les modifications suivantes :

- a) au 2° les mots " cinquante et un " sont remplacés par le mot " vingt-six " ;
- b) au 2° /1 le mot " neuf " est remplacé par le mot " huit " ;
- c) au 4° le mot " dix " est remplacé par le mot " six ".

[Art. 3](#). Dans l'article 5 du même arrêté sont apportées les modifications suivantes :

- a) dans l'alinéa 1er les mots " A l'exception du Centre Mutations et Evaluations Brabant, " sont abrogés ;
- b) dans le texte néerlandais de l'alinéa 1er le mot " bevat " est inséré entre les mots " Waarderingen " et les mots " de volgende diensten " ;
- c) il est inséré le 2° /1 rédigé comme suit :
"2° /1 un Service Prodocs;" ;
- d) dans l'alinéa 2 le mot " Mutations " est inséré entre les mots " A l'exception des antennes " et les mots " le ressort ".

[Art. 4](#). Dans le même arrêté, il est inséré un article 9/1 rédigé comme suit :
" Art. 9/1. Un Service Prodocs est chargé, au niveau du Centre Mutations et Evaluations, de la collecte des informations nécessaires au traitement des mutations physiques. "

[Art. 5](#). L'article 12 du même arrêté est abrogé.

[Art. 6](#). Dans l'article 16 du même arrêté le troisième tiret est abrogé.

[Art. 7.](#) Dans l'article 17 du même arrêté sont apportées les modifications suivantes :

a) dans l'alinéa 1er le troisième tiret est abrogé.

b) dans l'alinéa 2 le premier tiret est remplacé par ce qui suit :

" - de la gestion des limites administratives ; " ;

c) l'alinéa 2 est complété par deux dispositions rédigées comme suit :

" - du traitement des demandes de mesurages spécifiques ;

- du soutien et de l'assistance aux autres antennes provinciales du Centre de Mesurages et Photogrammétrie dans le cadre de l'exécution de leurs missions . "

[Art. 8.](#) Dans le même arrêté, l'annexe est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

[Art. 9.](#) Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2021.

[ANNEXE.](#)

[Art. N.](#) Annexe 1er à l'arrêté du 18 décembre 2014 du Président du Comité de direction du SPF Finances établissant les tâches dont l'Administration Mesures et Evaluations est chargée, et déterminant les compétences ainsi que le siège de ses services opérationnels, comme remplacée par l'arrêté du 22 décembre 2020 du Président du Comité de direction du SPF Finances.

CENTRE	ANTENNE	RESSORT
Centre Mutations et Evaluations Anvers	Antenne Mutations 101 Anvers Siège : Anvers	Aartselaar, Anvers, Boechout, Boom, Borsbeek, Brasschaat, Brecht, Edegem, Essen, Hemiksem, Hove, Kalmthout, Kapellen, Kontich, Lint, Malle, Mortsels, Niel, Ranst, Rumst, Schelle, Schilde, Schoten, Stabroek, Wijnegem, Wommelgem, Wuustwezel, Zandhoven, Zoersel et Zwijndrecht
	Antenne Mutations 106 Malines Siège : Malines	Berlaar, Bonheiden, Bornem, Duffel, Heist-op-den-Berg, Lier, Malines, Nijlen, Putte, Puurs-Sint-Amands, Sint-Katelijne-Waver et Willebroek
	Antenne Mutations 107 Turnhout Siège : Turnhout	Arendonk, Baerle-Duc, Balen, Beerse, Dessel, Geel, Grobbendonk, Herentals, Herenthout, Herselt, Hoogstraten, Hulshout, Kasterlee, Laakdal, Lille, Meerhout, Merksplas, Mol, Olen, Oud-Turnhout, Ravels, Retie, Rijkevorsel, Turnhout, Vorselaar, Vosselaar et Westerlo
	Antenne BIBE Siège : Anvers	Province d'Anvers
Centre Mutations et Evaluations Brabant	Antenne Mutations 211 Bruxelles Siège : Bruxelles	Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Forest, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Uccle et Watermael-Boitsfort
	Antenne Mutations 212 Bruxelles Siège : Bruxelles	Bruxelles, Etterbeek, Evere, Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre

	Antenne Mutations 231 Asse Siège : Asse	Affligem, Asse, Beersel, Bièvre Dilbeek, Drogenbos, Gammerages, Gooik, Grimbergen, Hal, Herne, Kampenhout, Kapelle-op-den-Bos, Kraainem, Lennik, Liedekerke, Linkebeek, Londerzeel, Machelen, Meise, Merchtem, Opwijk, Pepingen, Rhode-Saint-Genèse, Roosdaal, Sint-Pieters-Leeuw, Steenokkerzeel, Ternat, Vilvorde, Wemmel, Wezembeek-Oppem, Zaventem et Zemst
	Antenne Mutations 252 Ottignies-Louvain-La-Neuve Siège : Ottignies-Louvain-La-Neuve	Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Étienne, Genappe, Grez-Doiceau, Hélicine, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Villers-la-Ville, Walhain, Waterloo et Wavre
	Antenne BIBE Brabant Siège : Bruxelles	Région de Bruxelles-Capitale, province de Brabant wallon et les communes de Affligem, Asse, Beersel, Bièvre Dilbeek, Drogenbos, Gammerages, Gooik, Grimbergen, Hal, Herne, Kampenhout, Kapelle-op-den-Bos, Kraainem, Lennik, Liedekerke, Linkebeek, Londerzeel, Machelen, Meise, Merchtem, Opwijk, Pepingen, Rhode-Saint-Genèse, Roosdaal, Sint-Pieters-Leeuw, Steenokkerzeel, Ternat, Vilvorde, Wemmel, Wezembeek-Oppem, Zaventem et Zemst
Centre Mutations et Evaluations Hainaut	Antenne Mutations 501 Mons Siège : Mons	Boussu, Braine-le-Comte, Brugelette, Chièvres, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Enghien, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Mons, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Silly et Soignies
	Antenne Mutations 503 Charleroi Siège : Charleroi	Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Binche, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Erquennes, Estinnes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Froidchapelle, Gerpinnes, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Les Bons Villers, Lobbes, Manage, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Morlanwelz, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Seneffe et Thuin
	Antenne Mutations 506 Tournai Siège : Tournai	Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Celles, Comines-Warneton, Ellezelles, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Peruwelz, Rumes et Tournai
	Antenne BIBE Hainaut Siège : Mons	Province de Hainaut
Centre Mutations et Evaluations Limbourg	Antenne Mutations 701 Hasselt Siège : Hasselt	Alken, Bekkevoort, Bilzen, Diepenbeek, Fourons, Geetbets, Genk, Gingelom, Halen, Hasselt, Herck-la-Ville, Heers, Herstappe, Hoeselt, Kortenaken, Kortesseem, Lanaken, Landen, Léau, Linter, Looz, Lummen, Nieuwerkerken, Riemst, Saint-Trond, Tongres, Wellen, Zonhoven et Zutendaal
	Antenne Mutations 702 Pelt Siège : Pelt	As, Beringen, Bocholt, Bourg-Léopold, Bree, Diest, Dilsen-Stokkem, Ham, Hamont-Achel, Hechtel-Eksel, Heusden-Zolder, Houthalen-Helchteren, Kinrooi, Lommel, Maaseik, Maasmechelen, Oudsbergen, Peer, Pelt et Tessenderlo
	Antenne Mutations 234 Louvain Siège : Louvain	Aarschot, Begijnendijk, Bertem, Bierbeek, Boortmeerbeek, Boutersem, Glabbeek, Haacht, Herent, Hoegaarden, Hoeilaart, Holsbeek, Huldenberg, Keerbergen, Kortenberg, Louvain, Lubbeek, Montaigu-Zichem, Oud-Heverlee, Overijse, Rotselaar, Tervuren, Tielt-Winge, Tirlemont et Tremelo
	Antenne BIBE Limbourg Siège : Hasselt	Province de Limbourg ainsi que Aarschot, Begijnendijk, Bekkevoort, Bertem, Bierbeek, Boortmeerbeek, Boutersem, Diest, Geetbets, Glabbeek, Haacht, Herent, Hoegaarden, Hoeilaart, Holsbeek, Huldenberg, Keerbergen, Kortenaken, Kortenberg, Landen, Léau, Linter, Louvain, Lubbeek, Montaigu-Zichem, Oud-Heverlee, Overijse, Rotselaar, Tervuren, Tielt-Winge, Tirlemont et Tremelo